



REGION DE BRUXELLES-CAPITALE



COMMUNE D'ANDERLECHT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE MIXTE
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME - N° dossier : PU 53014
DEMANDE DE PERMIS D'ENVIRONNEMENT - N° DOSSIER PE 102/2023

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : **Allée des Iris**
Identité du demandeur : **ERASMUS GARDENS**

Demande de : **PROJET MIXTE** : construire un ensemble de 131 appartements, un parking souterrain de 117 emplacements et aménager les abords dans le cadre d'un permis de lotir (Lot F2).

Activité principale : logement, parking

Périmètre et zone :

PRAS : zone d'habitation à prédominance résidentielle

PPAS : "CHAUDRON" du 20/10/2022.

PL : 46084 du 05/05/2014.

Motifs principaux de l'enquête :

PU : application de l'art. 175/15 du COBAT: demande soumise à rapport d'incidence (garages, emplacements couverts où sont garés des véhicules à moteur (parcs de stationnements couverts, salles d'exposition ...) comptant de 25 à 200 véhicules automobiles ou remorques)

32) Logements dont la superficie de plancher dépasse 2.500 m², exception faite de la superficie de plancher éventuellement occupée par des espaces de stationnement pour véhicules à moteur

application de la prescription générale 0.5. du PRAS (projets de construction ou de lotissement sur une propriété plantée de plus de 3.000 m²)

1B : article 40 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement

Art. 126§11 Dérogation à un permis de lotir

Art. 175/15 - Projet soumis à RI au vu de l'Annexe B

PE : **1B : article 40 et 41 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement**

Exploitation des rubriques suivantes :

68 B	Parking (117 emplacements)
104 A	Groupe de secours (50 kW)
132 A	Installation de refroidissement (22 kW) x 2
148 A	Transformateurs statiques (500 kVA)
153 A	Ventilateurs (24000 m ³ /h)

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier

L'enquête se déroule :

À partir du **18/04/2024** et jusqu'au **17/05/2024** inclus

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : <https://openpermits.brussels>

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :

- à l'adresse suivante : Administration communale d'Anderlecht – service Permis d'Urbanisme - rue de Veeweyde, 100
- du lundi au vendredi : de 8h30 à 11h30 (**sur rendez-vous** – tel : 02/800.07.74 ou par courriel : commissiondeconcertation@anderlecht.brussels)
-
- le lundi entre 18 heures et 20 heures (**sur rendez-vous** – tel : 02/800.07.74 ou par courriel : commissiondeconcertation@anderlecht.brussels)

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention de : service Permis d'urbanisme
à l'adresse postale : rue de Veeweyde, 100 à 1070 Anderlecht au plus tard le 17/05/2024
- Par courriel : commissiondeconcertation@anderlecht.brussels
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant.
-

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la commission de concertation qui se tiendra :

- **le jeudi 30 mai 2024,**
- **à l'adresse : rue de Veeweyde, 100**

L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 15 jours avant la séance de la commission.

Fait à Anderlecht, le 04/04/2024

Pour le Collège,

Par délégation :
Pour le service Permis d'urbanisme

M. BREYNE
Responsable du service



